



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à la salle municipale de l'hôtel de ville le 13 novembre 2023 à 20 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 13 novembre 2023.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur François Bergeron, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale, monsieur Alexandre Perron, directeur des travaux publics ainsi que monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs et directeur général adjoint.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 12832-11-23

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

1. **Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 10 octobre 2023 et de l'assemblée extraordinaire du 23 octobre 2023**
4. **Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Achat de module de jeux pour une zone 0-5 ans
 - 4.2 Appel d'offres public pour l'achat de sièges sportifs fixes pour aréna de Clermont
 - 4.3 Octroi de contrat à Fernand Harvey et fils pour enlèvement de nuisance sur le lot 3 256 629
 - 4.4 Demande de paiement n° 3 à TGC inc. et réception provisoire des ouvrages pour les travaux de réfection d'une partie de la rue de l'Horizon
5. **Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme Accèslogis de l'OMH de Charlevoix-Est – budget 2023 révisé au 2023-10-25
 - 5.3 Servitude de passage pour accéder à une borne sèche chemin Snigole
 - 5.4 Renouvellement de l'entente de travail du directeur du service incendie
 - 5.5 Service forfaitaire de consultations juridiques
6. **Travaux publics**
7. **Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Projet de diminution des apports en sédiments dans l'habitat du saumon de la rivière Malbaie et ses affluents de l'OBV Charlevoix-Montmorency
8. **Sécurité publique**
 - 8.1 Participation financière à un mandat d'analyse et de recommandations à la Firme Rivières inc. pour un secteur de la rivière Snigole présentant des risques de mobilité de ses méandres



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

- 8.2 Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – autorisation de dépôt d'une demande
9. **Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
10. **Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Règlement n° VC-474-23 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant le règlement n° VC-360-91
 - 10.2 Règlement n° VC-434-23-2 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n° VC-434-13 – adoption
11. **Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires d'octobre 2023
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 octobre 2023
12. **Divers et période de questions**
13. **Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour présenté soit adopté.

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION N° 12833-11-23

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal adoptent les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 10 octobre 2023 et de l'assemblée extraordinaire du 23 octobre 2023.

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

4.1. ACHAT DE MODULE DE JEUX POUR UNE ZONE 0-5 ANS RÉSOLUTION N° 12834-11-23

CONSIDÉRANT le projet d'une zone de jeux pour les 0-5 ans au parc municipal de Clermont ;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'aide financière du fonds de vitalisation de la MRC de Charlevoix-Est pour ce projet au montant de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT la soumission de modules de jeux de Jambette du 27 septembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SO-LANGE LAPINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'achat des modules de jeux à Jambette au montant de 57 131,92 \$ taxes, transport et installation inclus et que ce projet soit prévu au budget 2024 ;

QUE la présente résolution soit adressée à Jambette.

4.2. APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT DE SIÈGES SPORTIFS FIXES POUR L'ARÉNA DE CLERMONT RÉSOLUTION N° 12835-11-23

CONSIDÉRANT QUE le projet d'achat de sièges sportifs fixes pour l'aréna fait partie du projet de rénovation de l'aréna et du programme triennal ;

CONSIDÉRANT l'article 573 de la Loi sur les cités et villes précisant qu'il ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RESOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la directrice générale ou le directeur général adjoint et directeur des loisirs à procéder à un appel d'offres public pour l'achat de sièges sportifs fixes pour l'aréna de Clermont.

4.3. OCTROI DE CONTRAT À FERNAND HARVEY ET FILS POUR ENLÈVEMENT DE NUISANCE SUR LE LOT 3 256 629
RÉSOLUTION N° 12836-11-23

CONSIDÉRANT le jugement n° 240-61-039405-224 rendu par la Cour du Québec le 9 janvier 2023 autorisant la Ville de Clermont à procéder à l'enlèvement de toutes nuisances sur le lot 3 256 629 à défaut pour le défendeur de respecter l'ordonnance ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILDEAU ET RESOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat de nettoyage des nuisances sur le lot 3 256 629 à Fernand Harvey et fils pour un montant approximatif de 40 000 \$ et que ces frais engagés soient, conformément à l'article 96 de la Loi sur les compétences municipales, assimilés à une taxe foncière sur le lot 3 256 629.

QUE la présente résolution soit adressée à Benoit Côté CPA.

4.4. DEMANDE DE PAIEMENT N° 3 À TGC INC. ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE DE L'HORIZON
RÉSOLUTION N° 12837-11-23

ATTENDU QUE par sa résolution n° 12737-07-23, la Ville de Clermont octroyait le contrat pour les travaux de réfection d'une partie de la rue de l'Horizon à TGC inc. ;

ATTENDU l'avancement des travaux et la recommandation de l'ingénieur au dossier de procéder au paiement n° 3 et de libérer partiellement la retenue ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RESOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au versement de la demande de paiement n° 3 à TGC inc. et libérer 5 % de la retenue pour un montant total de 115 671,80 \$ taxes incluses ;

QUE cette réception provisoire des ouvrages n'est pas une acceptation finale des travaux ;

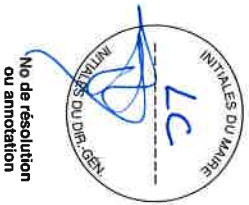
QUE la présente résolution soit adressée à TGC inc.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1. OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION N° 12838-11-23

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RESOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- | | |
|--|-----------|
| • Centre d'action bénévole de Charlevoix (popote roulante) | 700,00 \$ |
| • Club les Aventuriers de Charlevoix | 143,72 \$ |
| • École Laure-Gaudreault – activités des Fêtes | 200,00 \$ |
| • Fondation Mains de l'espoir de Charlevoix | 500,00 \$ |



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

5.2. PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE L'OMH DE CHARLEVOIX-EST – BUDGET 2023 RÉVISÉ AU 2023-10-25
RÉSOLUTION N° 12839-11-23

CONSIDÉRANT l'entente entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'OMH de Charlevoix-Est et la Ville de Clermont pour le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette entente, la Ville de Clermont s'engage à défrayer 10 % du coût du supplément de loyer pour les logements situés à Clermont ;

CONSIDÉRANT le rapport de prévisions budgétaires 2023 révisé au 2023-10-25 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2023 révisées au 2023-10-25 du programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis de l'OMH de Charlevoix-Est ;

Approbation du 24 octobre 2023 de la Société d'Habitation du Québec :

REVENUS :	509 984 \$ (41 logements Clermont : 201 207 \$)	
DÉPENSES :	1 036 248 \$ (41 logements Clermont : 309 298 \$)	
DÉFICIT :	526 264 \$ (41 logements Clermont : 108 091 \$)	
PARTICIPATION MUNICIPALE 10 % CLERMONT :		10 809 \$
BUDGET ANTÉRIEUR :		9 183 \$
DIFFÉRENCE :		1 626 \$

5.3. SERVITUDE DE PASSAGE POUR ACCÉDER À UNE BORNE SÈCHE CHEMIN SNIGOLE
RÉSOLUTION N° 12540-11-23

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé à l'installation d'une borne sèche sur la propriété de monsieur Louis-Marie Néron et madame Jacinthe Murray, sur le lot 4 472 887 afin d'assurer une protection incendie dans ce secteur ;

ATTENDU QU'il est requis d'obtenir une servitude de passage afin de pouvoir accéder et entretenir adéquatement cette installation ;

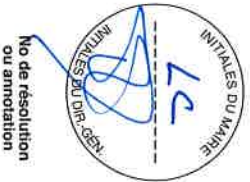
ATTENDU QUE M. Sylvain-Marc Bélanger, arpenteur-géomètre a préparé la description technique et le plan des parcelles devant faire l'objet d'une servitude, par ses minutes n° 3416 – dossier G97-47 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer l'acte notarié de servitude requis avec les propriétaires des lots 4 472 880 et 4 472 885 ;

QUE la notaire Lise Robitaille soit mandatée à préparer le contrat notarié requis.

5.4. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE
RÉSOLUTION N° 12841-11-23

CONSIDÉRANT QUE le contrat du directeur du service incendie vient à échéance le 31 décembre 2023 ;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le maire ou le maire suppléant soit autorisé à procéder à la signature du renouvellement de l'entente de travail de monsieur Christian Gagnon, pour une durée de trois (3) ans ;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Christian Gagnon.

5.5. SERVICE FORFAITAIRE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES
RÉSOLUTION N° 12842-11-23

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte l'offre de service forfaitaire de consultations juridiques pour l'année 2024 présentée par la firme Morency Société d'avocats en date du 7 novembre 2023 pour un montant annuel de 1 075 \$ plus taxes et déboursés ;

QUE la présente résolution soit adressée à Morency Société d'avocats.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1. PROJET DE DIMINUTION DES APPORTS EN SÉDIMENTS DANS L'HABITAT DU SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE ET SES AFFLUENTS DE L'OBV CHARLEVOIX-MONTMORENCY
RÉSOLUTION N° 12843-11-23

CONSIDÉRANT la demande d'appui à la deuxième phase du projet de diminution des apports en sédiments dans l'habitat du saumon de la rivière Malbaie et ses affluents de l'OBV Charlevoix-Montmorency ;

CONSIDÉRANT l'importance que la Ville de Clermont accorde à la protection du saumon et de la rivière Malbaie ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui sollicite, comme la première phase, une contribution de la ville à un montant minimum de 25 % des sommes nécessaires pour la mise en œuvre des actions proposées qui peut se traduire par une contribution monétaire ou en nature (main-d'œuvre, machinerie, matériaux) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont appui le projet de diminution des apports en sédiments dans l'habitat du saumon de la rivière Malbaie et ses affluents de l'OBV Charlevoix-Montmorency et accepte de contribuer pour un montant minimum de 25 % évalué à environ 5 000 \$;

QUE la présente résolution soit adressée à l'OBV Charlevoix-Montmorency.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. PARTICIPATION FINANCIÈRE À UN MANDAT D'ANALYSE ET DE RECOMMANDATIONS À LA FIRME RIVIÈRES INC. POUR UN SECTEUR DE LA RIVIÈRE SNIGOLE PRÉSENTANT DES RISQUES DE MOBILITÉ DE SES MÉANDRES
RÉSOLUTION N° 12844-11-23

CONSIDÉRANT QU'un secteur de la rivière Snigole au nord du pont du chemin Snigole a subi des pressions en raison des forts débits d'eau lors de l'épisode de fortes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

pluies, combinées à la fonte de la neige au début du mois de mai 2023, notamment au 61, chemin Snigole et sur les lots 3 256 462 et 3 256 463 ;

CONSIDÉRANT QUE les résidences principales et secondaires situées dans cette zone pourraient présenter des vulnérabilités à l'érosion ;

CONSIDÉRANT la présence d'un puits ouvert alimenté par cours d'eau adjacent à la rivière et pouvant servir à desservir en eau le service d'incendie de la ville de Clermont lors d'un sinistre ;

CONSIDÉRANT plusieurs demandes de la MRC de Charlevoix-Est pour faire retirer des arbres tombés dans la rivière sur des propriétés adjacentes au 61, chemin Snigole dans les dernières années ;

CONSIDÉRANT QU'un cours d'eau possède sa propre dynamique et utilise son espace de liberté pour se modifier dans le temps et l'espace et qu'il est souvent difficile de juger de la pertinence d'intervenir sur les rives et dans le littoral ;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de Charlevoix-Est à la Ville de Clermont de participer financièrement à l'obtention d'un avis d'expert en hydrogéomorphologie pour valider la pertinence d'intervenir et pour connaître les méthodes à utiliser ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont participe financièrement à l'octroi de mandat à la firme Rivières inc. pour un montant maximum de 2 500 \$ afin que la MRC de Charlevoix-Est obtienne un avis sur la pertinence d'une intervention et pour connaître les méthodes à utiliser, les autorisations à obtenir et les coûts approximatifs d'une ou des interventions et que les sommes soient prises aux postes budgétaires de sécurité civile ;

QUE la présente résolution soit adressée à la MRC de Charlevoix-Est.

8.2. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE RÉSOLUTION N° 12845-11-23

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route ;

ATTENDU le projet de la Ville de régler les problèmes de sécurité routière sur la rue Forget exigeant des glissières de sécurité et ceux du secteur des chemins des Lacs et Vieux-Moulins exigeant l'installation de glissières de sécurité et de radars pour améliorer la sécurité des résidents, des usagers de la route et réduire la vitesse des véhicules de promenade et celle des poids lourds ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 42 550 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 34 040 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de la ville de Clermont autorise la présentation d'une demande d'aide financière ; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ; certifie que la directrice générale, ou le directeur des travaux publics est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

**9.1. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR
RÉSOLUTION N° 12846-11-23**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE la Ville de Clermont autorise la présentation du projet de rénovation et de modernisation du Centre Clairval au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;
- QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Clermont à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ;
- QUE la Ville de Clermont désigne la directrice générale ou le directeur général adjoint et directeur des loisirs comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

10. AVIS DE MOTION ET RÉGLEMENTS

**10.1. RÉGLEMENT N° VC-474-23 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) ET ABROGEANT LE RÉGLEMENT N° VC-360-91
RÉSOLUTION N° 12847-11-23**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a adopté en 1991, un règlement n° VC-360-91 constituant le comité consultatif d'urbanisme et qu'il y a lieu de remplacer celui-ci par un règlement actualisé ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour le conseil municipal de se doter d'un comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 à 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 23 octobre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement n° VC-474-23 constituant le comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement n° VC-360-91.

Des copies du règlement sont disponibles au public.

10.2 RÉGLEMENT N° VC-434-23-2 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÉGLEMENT DE ZONAGE N° VC-434-13 – ADOPTION **RÉSOLUTION N° 12848-11-23**

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut modifier son Règlement de zonage ;

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage n° VC-434-13 ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil le 22 août 2023 et que le premier projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du 11 septembre 2023 ;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 26 septembre 2023 ;

ATTENDU QU'un deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 ;

ATTENDU QU'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de réexamen a été publié le 11 octobre 2023 ;

ATTENDU qu'il y a dispense de lecture pour ce projet de règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le règlement n° VC-434-23-2 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n° VC-434-13.

Des copies du règlement sont disponibles au public.

11. COMPTES

11.1. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES D'OCTOBRE 2023 **RÉSOLUTION N° 12849-11-23**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois d'octobre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de ratifier les déboursés d'octobre 2023 au montant de **1 217 266,64 \$** (chèques manuels et dépôts directs : 986 366,13 \$ + prélevements 136 062,49 \$ ainsi que le versement des salaires d'octobre 2023 au montant de 94 838,02 \$).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Clermont

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

**11.2. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-10-2023
RÉSOLUTION N° 12850-11-23**

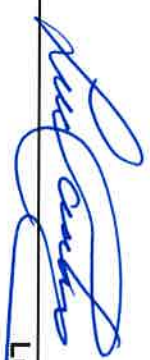
ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer d'octobre 2023 ;

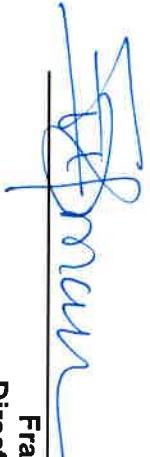
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2023 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 334 025,23 \$ (334 025,23 \$ - *chèque annulé 0 \$*).

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS


**13. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION N° 12851-11-23**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 20 h 53.


Luc Cauchon
Maire


France D'Amour
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


France D'Amour
Directrice générale